

VOTEZ SYNERGIE-OFFICIERS NOTRE PROJET, VOTRE AVENIR

Un corps unique de commandement et de direction
au parcours de carrière rénové et à la gestion adaptée

UNE GRILLE INDICIAIRE REVALORISÉE

Grâce à la signature du protocole par SYNERGIE-OFFICIERS, les Officiers ont enfin obtenu la reconnaissance d'un corps de catégorie A TYPE et la grille indiciaire induite, plaçant même le corps dans l'espace indiciaire des Commissaires.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, cette avancée était nécessaire mais n'a toujours été qu'un début et les grilles indiciaires doivent encore évoluer, pour permettre à tous les Officiers d'avoir une progression indiciaire régulière et d'éviter tout plafonnement.

C'est pourquoi SYNERGIE-OFFICIERS revendique :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE :

- ✓ La banalisation de l'échelon exceptionnel
- ✓ La création de deux échelons supplémentaires, afin d'éviter des maintiens au sommet de la grille en attendant le passage au grade de Commandant

POUR LE GRADE DE COMMANDANT:

- ✓ Au-delà des 6ème et 7ème échelons prévus dans le protocole de 2016, qui vont positionner en 2022 les Commandants au-delà de la rémunération que touchaient les Commandants à l'emploi fonctionnel en 2016 (indice 1015 contre 966 pour les EF en 2016), la création d'un échelon spécial à 1027 pour permettre des départs en retraite très honorables pour les Commandants

POUR LE GRADE DE COMMANDANT DIVISIONNAIRE ET L'EMPLOI FONCTIONNEL DE COMMANDANT :

- ✓ La création d'un 5ème échelon HEA qui serait ainsi banalisé
- ✓ Le rehaussement à HEB BIS de l'échelon spécial des 2 grilles (IM1119)
- ✓ Le décontingement de l'échelon spécial à 15% au lieu des 10% actuels des commandants divisionnaires et Commandants divisionnaires fonctionnels, pour obtenir les mêmes ratios que ceux des Commissaires

Parallèlement, SYNERGIE-OFFICIERS poursuit son combat pour mettre fin à la carrière inversée subie par certains Capitaines lors de leur promotion au grade de Commandant.

Cette situation étant induite par un taux d'ISSP moindre pour les Commandants, SYNERGIE-OFFICIERS demande qu'il y soit mis fin en instituant le principe d'un passage à l'échelon supérieur et non égal lors de la nomination.

En attendant, une prime doit être immédiatement mise en place pour compenser la perte financière.

SYNERGIE-OFFICIERS CONTINUE SON COMBAT EN FAVEUR D'UNE GRILLE INDICIAIRE EN ADÉQUATION AVEC LE HAUT NIVEAU DE RESPONSABILITÉ ET D'EXPERTISE DE TOUS LES OFFICIERS.

Le Bureau National

